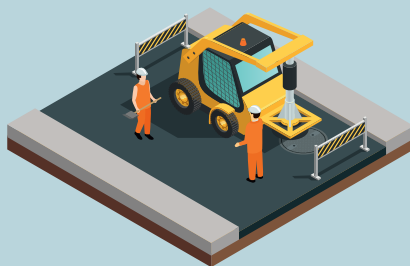




## À QUOI SERT-ELLE ?

**POUR L'EMPLOYEUR**  
Évaluer les compétences du salarié dans son travail.

**POUR LE SALARIÉ**  
Apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.



## EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

**NON, ELLE EST FACULTATIVE**  
Pour la mettre en place, je dois la prévoir dans le contrat de travail ou la lettre d'engagement.



## QUELLES SONT LES DURÉES MAXIMALES POSSIBLES DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

	Ouvriers	Employés ETAM niveaux A à D	Techniciens & Agents de maîtrise ETAM niveaux E à H	Cadres
Durée initiale maximale	2 mois	2 mois	3 mois	3 mois
Renouvellement possible	NON	OUI	OUI	OUI
Durée maximale totale renouvellement compris	2 mois	4 mois	6 mois	6 mois

## EXEMPLES

**Pour un ouvrier :**  
2 mois non renouvelables  
**Pour un employé :**  
2 mois renouvelables 2 mois  
**Pour un TAM ou un cadre :**  
3 mois renouvelables 3 mois

## Pour renouveler la période d'essai :



La possibilité doit être prévue dans le contrat de travail du salarié.



Le renouvellement doit intervenir avant le terme de la période d'essai initiale.



L'employeur doit respecter un délai de prévenance de 8 jours calendaires minimum.



Le salarié doit donner son accord par écrit « lu et approuvé, bon pour accord ».

Un entretien est recommandé lors du renouvellement !

## COMMENT LA DÉCOMPTER ?

De façon calendaire à partir du 1<sup>er</sup> jour travaillé.

### Exemple :

Une période d'essai de 2 mois commencée le 1<sup>er</sup> juin prend fin le 31 juillet à minuit.

Certaines périodes de suspension du contrat de travail prolongent la période d'essai (maladie, congés, RTT...).



## SI LA PÉRIODE D'ESSAI EST SATISFAISANTE

L'embauche en CDI est confirmée.

## SI LA PÉRIODE D'ESSAI N'EST PAS SATISFAISANTE

Rupture possible à l'initiative du salarié ou de l'employeur, sans motiver les raisons et en respectant un délai de prévenance.



## COMMENT DÉTERMINER LE DÉLAI DE PRÉVENANCE EN CAS DE RUPTURE DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

Ce délai de prévenance est :

- soit travaillé par le salarié
- soit payé par l'entreprise (dispense de travail ou période d'essai arrivée à sa fin).

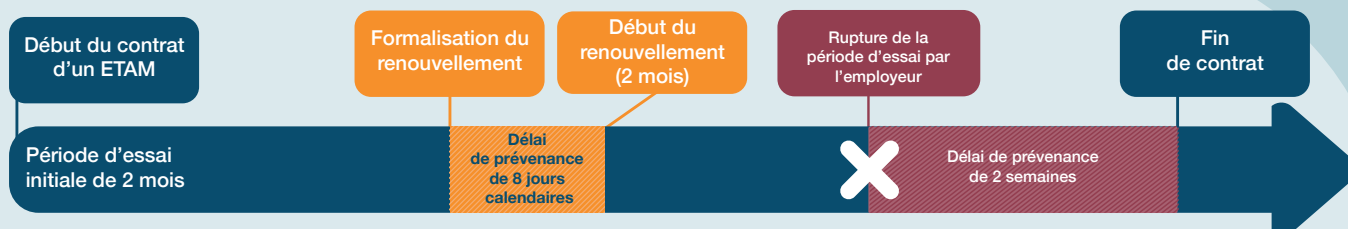
**Il est interdit de faire travailler le salarié après la date de fin de la période d'essai prévue.**

Les ETAM et les Cadres disposent d'heures pour recherche d'emploi pendant le délai de prévenance : 5 jours ou 10 demi-journées par mois prises en 1 ou plusieurs fois rémunérées.

### Délai de prévenance applicable

Durée de présence du salarié	Rupture à l'initiative de l'employeur	Rupture à l'initiative du salarié
Inférieure à 8 jours	24h	24h
Entre 8 jours et 1 mois	48h	48h
Après 1 mois	2 semaines	
Après 3 mois	1 mois	

## EN BREF !



+ d'infos